



Diplôme pédagogique willems® Pour l'éducation musicale

PRÉSENTATION

Introduction

La Formation au **Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Éducation Musicale** s'adresse à des musiciens-pédagogues désirant compléter leur formation musicale et pédagogique, ou comme développement personnel.

Objectifs

La formation au Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Éducation Musicale a pour objectifs :

- d'apporter aux professeurs, en activité ou étudiants, les éléments permettant une approche à la fois globale, détaillée et ouverte de la pédagogie Willems® pour préparer puis accompagner des élèves (enfants, adolescents ou adultes) dans une pratique musicale autonome et artistique
- de préparer aux épreuves théoriques et pratiques du diplôme

Programme

La Formation au Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Éducation Musicale propose la découverte approfondie des quatre degrés de la progression pédagogique établie par Edgar Willems allant de l'initiation musicale au solfège vivant et à la pratique instrumentale.

La pratique pédagogique demandée aux stagiaires sera particulièrement consacrée à la maîtrise des degrés I et II de l'initiation musicale, comme fondements de toute éducation musicale humaine.

L'obtention du diplôme permet donc au lauréat de se prévaloir de la maîtrise des bases de la « Méthode Willems® » et marque sa capacité à la déployer dans les divers degrés.

Le programme comprend les chapitres suivants :

1. Pour la musicalité:

- Développement auditif complet (qualités du son, mouvement sonore, intervalles, accords de 3 et 4 sons, agrégats et espace intratonal)
- Sens rythmique et métrique, polyrythmie et polymétrie, mouvement corporel et improvisation rythmique
- Culture vocale, chant, acquisition d'un répertoire de chansons, sens mélodique, improvisation libre, modale, tonale et inventions mélodiques écrites, direction de chœur
- Harmonie pratique vocale et instrumentale à 2, 3 ou 4 voix, cadences harmoniques, improvisation harmonique et compositions écrites - Le stagiaire doit disposer personnellement d'un piano ou au minimum d'un clavier numérique.
- Solfège et dictées rythmiques, mélodiques et harmoniques
- Écoute musicale et lecture sur partition d'orchestre

2. Pour la pédagogie :

- Cours de pédagogie fondamentale, abordant les thèmes relatifs à la musique, l'éducation musicale et instrumentale ainsi que la psychologie de l'enfant en action musicale, sur la base de l'œuvre écrite d'Edgar Willems notamment
- Observation de leçons pratiques (en direct avec des enfants ou en vidéo), progression pédagogique de l'initiation musicale (premier et deuxième degrés), le pré-solfège et pré-instrumental (troisième degré) jusqu'au solfège vivant (quatrième degré) et aux débuts instrumentaux, cette progression étant éprouvée également sur soi-même
- Tout au long de la formation, travail en commun sur des extraits vidéos de leçons pratiques apportés par les participants et filmés dans le cadre de leur activité avec leurs propres élèves

Déroulement de l'action

1. Recrutement / Prérequis

- L'admission en formation s'effectue sur dossier avec Curriculum Vitae et lettre de motivation.
- La formation est ouverte aux musiciens ayant un Diplôme de type DEM de CRR, Licence-Bachelor, Maîtrise-Master et une activité pédagogique engagée ou prévue dès la 1^{ère} année (enseignement, ateliers pédagogiques musicaux...). Une copie du·des diplôme·s est à joindre au formulaire d'inscription.
- Pour les stagiaires n'ayant pas l'un des diplômes mentionnés ci-dessus ou un équivalent, un test d'entrée sera nécessaire comprenant une évaluation de chant, de solfège écrit et oral (lecture et dictée mélodiques et rythmiques) et de pratique au clavier.

2. Durée de la formation

La formation se déroule sur 2 ans avec un total de 254 heures (collectives et individuelles) dispensées sous forme de week-ends durant l'année scolaire et de stages intensifs d'été selon un planning établi à l'avance.

- Année 1 / DPW-EM1: 109 heures / 80h de cours + 1h de bilan individuel + 8h d'évaluations (écrites & orales)
 + 20h de stage (rencontre nationale)
- Année 2 / DPW-EM2: 145 heures / 84h de cours + 2h de bilan individuel + 12h d'examens écrits + 12h de séminaire international d'examen final/examens oraux + 35h de stage (rencontre internationale)

3. Délai d'accès

- L'ouverture d'un cursus de formation est conditionnée à un minimum de 10 inscrits (15 personnes maximum).
- Le recensement des personnes potentiellement intéressées s'effectue tout au long de l'année (avec possibilité d'établir des devis pour les prises en charge Employeur/OPCO). Un point sur la liste des contacts est effectué en juin-juillet pour la saison à venir et une campagne de relance et d'inscription s'effectue début septembre, pour un début de formation entre fin octobre et début janvier.

4. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations/stages de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

1. Les moyens pédagogiques

La formation intègre entre autres :

- la présentation de leçons pratiques
- de la mise en œuvre pratique collective de la pédagogie entre stagiaires
- du travail technique collectif ou individuel
- du travail technique personnel sur place ou à réaliser entre 2 sessions

• des études de textes d'Edgar Willems ou autres ouvrages relatifs aux thématiques abordées et à la pédagogie musicale Willems®

2. Les moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement

Les cours, sous la conduite du Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par :

- des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems®
- des formateurs spécialisés dans leur domaine d'intervention, musical ou autre : pédagogie générale, recherches scientifiques, développement personnel, voix, corps et mouvement...

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.
- Différents types d'évaluations (orales, écrites et vidéo, collectives ou individuelles) sont proposés durant la formation. En outre, le cursus de formation comprend des évaluations écrites, orales et vidéo (contrôle des acquis) en fin de 1ère année puis les examens écrits, oraux et vidéos du Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Éducation Musicale en fin de 2ème année.
 - o consulter le programme complet des examens

Sanction(s) de la formation

- Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à la fin de la 1^{ère} année de formation.
- Une attestation (présence/participation et feuille de notes) sera remise à chaque stagiaire n'ayant pas validé toutes les épreuves du diplôme.
- Le Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Éducation Musicale est délivré à l'issue des examens écrits et oraux de fin de 2ème année, ou dès que le candidat a validé la pédagogie pratique (vidéo) et sa participation à 2 stages (dont une rencontre internationale). Celui-ci sera également accompagné d'attestations (présence/participation et feuille de notes).

Règlement(s)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® https://fi-willems.org/reglement-interieur-cgv/ ou envoyés par mail sur simple demande :

- Règlement intérieur FIW
- Règlement Hygiène / Sécurité / Discipline
- Règlement intérieur des formations
- Règlement intérieur Vidéos pratiques

Indications tarifaires / conditions & engagement

1. Frais d'inscription

Récapitulatif coût global Formation au DPW-EM (au 1er septembre 2023)	Particulier	OPCO
1 ^{ère} année : Frais pédagogiques + Frais de gestion	1.530 €	2.120€
2 ^{ème} année : Frais pédagogiques + Séminaire d'examen final + Frais de gestion	2.100 €	2.915€
Total Formation au DPW-EM (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	3.630 €	5.035€
+ Adhésion annuelle à la charge du stagiaire : 20€ (15€ pour les étudiants sur présentation de justificatif)		

- Tarifs hors transport, hébergement et repas
- Tarifs soumis à de possibles ajustements au cours de la formation
- Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

2. Conditions d'annulation

- En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursée après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident, sur présentation de justificatif.
- Dans le cas contraire, un minimum d'un tiers du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW.
 La somme restante après déduction de ce tiers ou du montant des cours suivis antérieurement à l'annulation si le montant évalué est supérieur au tiers, ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, rencontres...).
- Dans les deux cas, les frais de gestion et l'adhésion annuelle restent acquis à la FIW.

La Fédération Internationale Willems* est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en auto-financement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.

3. Engagement mutuel entre les stagiaires et la FIW

- La FIW s'engage à assurer tous les cours programmés pendant toute la durée de la formation, soit 2 ans. Les cours ou stages qui n'auraient pas pu être assurés seront remplacés ou à défaut déduits du montant de l'inscription annuelle.
- Les stagiaires s'engagent lors de l'inscription à suivre la formation jusqu'à son terme et à assister à tous les cours, avec une tolérance de 25% d'absence sans réduction de tarif.
- Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement de la totalité de l'inscription suivant l'échéancier convenu lors de l'inscription.
- En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier sera remis à un service de recouvrement indépendant : *France-Recouvrement*.

Tél: +33 (0)6.18.16.54.38

Renseignement(s) & Inscription(s)

Fédération Internationale Willems®

(siège & secrétariat) Mail : contact@fi-willems.org
46 rue Bugeaud – 69006 LYON Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° **327 237 566 00077** Déclaration d'activité enregistrée sous le N° **82 69 12756 69** auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

Dernière mise à jour : août 2024